

Citation

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Aepli Patrick, fils d'Aloïs et d'Angelina, née Kaelin, né le 17 octobre 1952, à Altendorf, originaire de Vorderthal, peintre en bâtiment, précédemment domicilié à 1700 Fribourg, Courts Chemins 23, actuellement sans domicile connu; fus à cp fus I/224;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 16 novembre 2001, à 8 h. 30, à Yverdon-les-Bains, Hôtel-de-Ville, Salle des débats, 2^e étage, sous l'inculpation d'insoumission et d'inobservation de prescriptions de service.

Si vous ne vous présentez pas vous serez jugé par défaut.

9 octobre 2001

Le président du Tribunal militaire de division 2

Avis

Droit fiscal international de la Suisse

L'*Administration fédérale des contributions* publie sous ce titre une collection des conventions passées dans ce domaine par la Suisse, ainsi que des mesures d'exécution. L'ouvrage comprend:

- I. Toutes les conventions conclues par la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions, les mesures d'exécution prises par la Confédération, les déclarations internationales de réciprocité concernant les impôts sur les successions et donations, de même que les projets de convention de l'OCDE;
- II. Les dispositions fiscales contenues dans d'autres conventions (extraits et renvois);
- III. Le régime conventionnel des privilèges fiscaux des missions diplomatiques, des postes consulaires et de leur personnel, ainsi que des organisations internationales et de leur fonctionnaires.

L'ouvrage est tenu à jour par des publications périodiques.

Le prix de cet ouvrage en cinq volumes est de 203 fr. 60 (incl. TVA).

Les commandes doivent être passées par écrit à l'Administration fédérale des contributions, Division du droit fiscal internationale, 3003 Berne.

[7]
